

ANEPVV

Vendredi 7 mars 2014

Compte rendu de l'assemblée générale 2013

Compte rendu

Notre assemblée générale s'est tenue le vendredi 7 mars à 18 heures dans une salle du Palais des Expositions de la ville de Dijon.

A 18 heures précises, le président

Le secrétaire général donne lecture de son rapport tout en présentant les graphiques de la page suivante.

Le conseil a décidé d'implanter sur l'aérodrome de Chambley un second stock de pièces d'occasion. Nous

problème récurrent, d'un feuilleton qui devrait se poursuivre en 2014.

Le troisième grand chantier concerne la mutualisation des risques des comités régionaux sur laquelle notre président reviendra.

Nous avons également commandés des ailerons de Pégase dont les premières paires devraient livrées prochainement et des verrières de K13.

Nous nous sommes également préoccupés des freins de Pégase, des attelages de remorque... un joli programme, en quelque sorte.

Enfin, nous sommes restés attentifs aux problèmes des associations dont bon nombre ont demandé de l'aide après une période météo fort difficile.

Nous poursuivons dans cette voie en restant les garants de l'indépendance de l'ANEPVV ainsi que de l'esprit de solidarité qui a présidé à sa création.

Enfin, dernier chantier, la remise à plat du règlement intérieur qui a subi de petites retouches au fil des trois années qui viennent de s'écouler et



souhaite la bienvenue aux participants et déclare l'assemblée générale ouverte. Il donne lecture du programme de la soirée :

- 17h30 accueil des participants
- 18h00 ouverture de la séance et informations pratiques par le Président
- 18h15 rapport d'activité du secrétaire général
- 18h30 rapport financier par le trésorier et avis des vérificateurs aux comptes
- 18h45 rapport sur les accidents
- 19h00 questions réponses
- 19h30 rapport moral et programme 2014 par le Président
- 19h45 présentation des candidats et élections
- 20h00 clôture des travaux et... à table !

Puis, il passe la parole au secrétaire général pour le rapport d'activités.

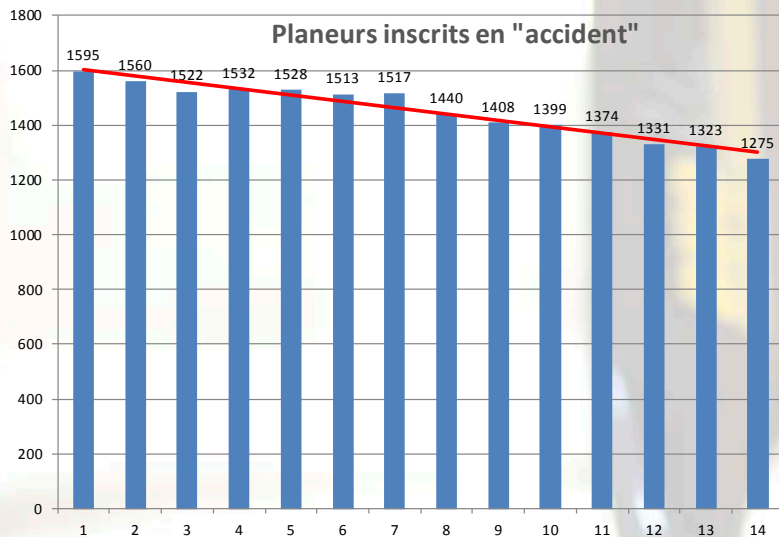
l'organisation de ce stock après le déménagement des machines entreposées à Tours. Merci aux adhérents de Dédale qui nous ont



aidés à charger les camions.

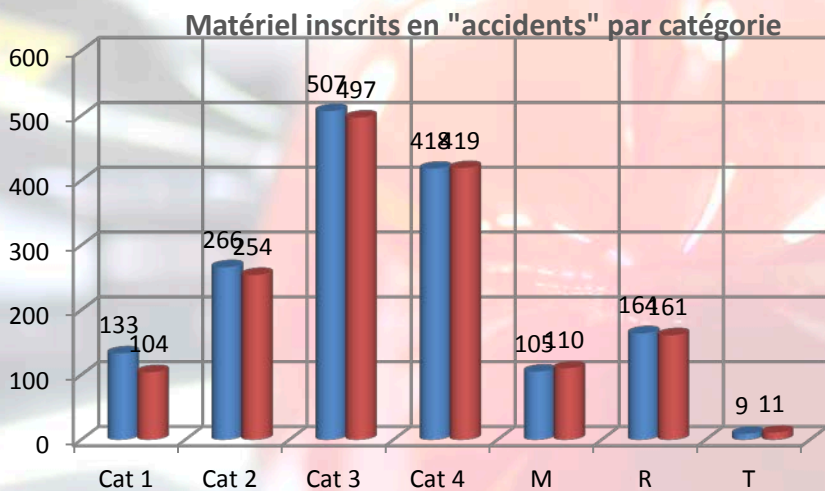
Le second chantier de l'année a été et reste pour Michel le problème des révisions moteur. Il s'agit là d'un

qu'il convient de remettre à l'heure ! Les prochains Conseil seront en partie consacrés à quelques débats sur des points de fonctionnement qu'il convient d'ajuster.



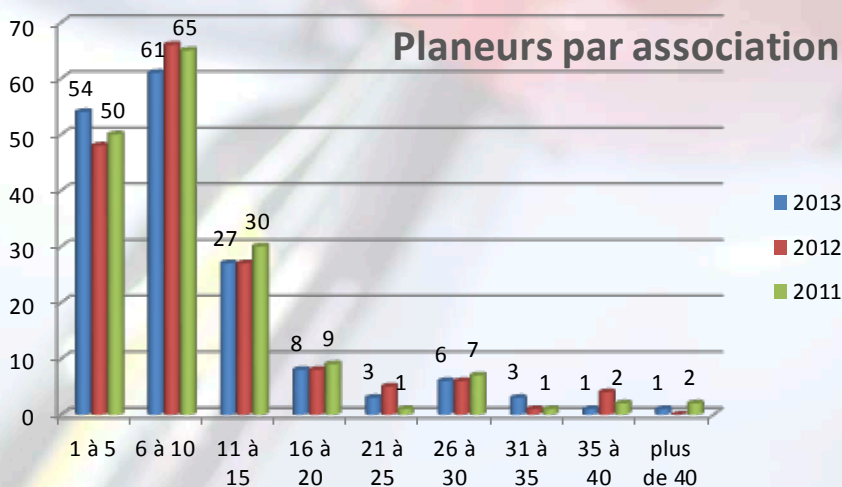
La baisse des planeurs inscrits est continue depuis le début des années 2000. Toutefois, pour maintenir la comparaison d'année en année, le graphique ne tient pas compte des motoplaneurs ou planeurs motorisés qui sont 120 en 2013 et qui sont en constante augmentation.

En 1999 nous avons 1606 planeurs inscrits en accidents, il en reste 1275.



Cat 1 : 1500 à 15000 €;
 cat 2 : jusqu'à 35 000 €;
 cat 3 : 10000 à 50000 €;
 cat 4 : jusqu'à 150000 €;
 M : planeurs motorisés;
 R Remorqueurs
 T: ULM reconnus inscrits.

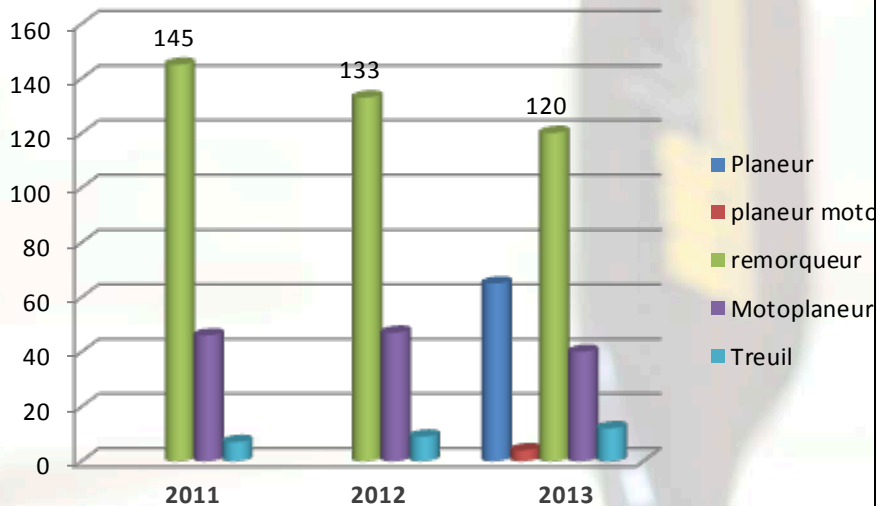
Mais 24 ULM sont en service et 6 de plus seront mis en service au premier semestre 2014. La chute du nombre de remorqueurs s'accélère ce qui est logique puisque les clubs se dirigent vers les treuils et les ULM.



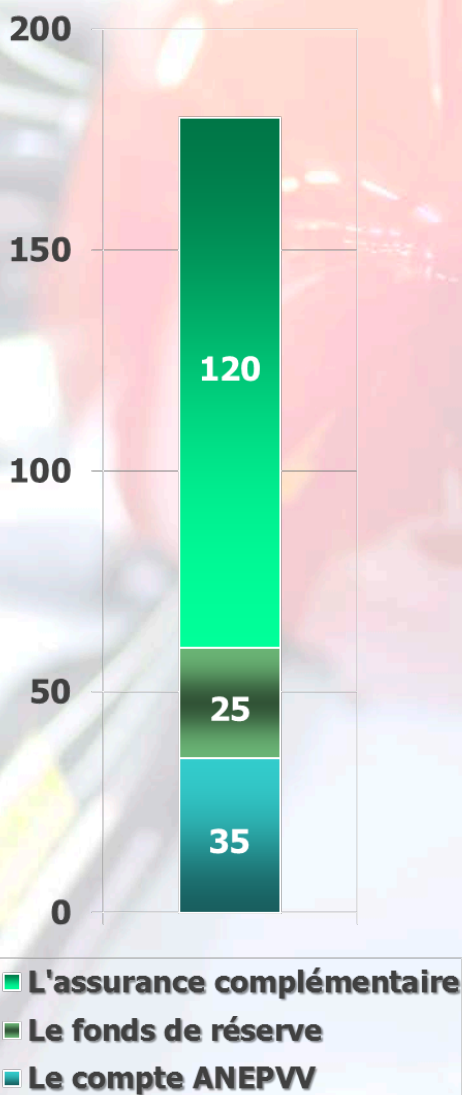
Il y a eu un transfert de clubs dans les catégories 6 à 10 et 1 à 5 car le nombre de clubs en 1 à 5 augmente alors que ce chiffre diminue en 6 à 10.

Le reste est à peu près stable.

Une association moyenne dispose d'un peu moins de 8 planeurs. La médiane est également à 8 ce qui veut dire qu'il existe autant de clubs disposant de 8 planeurs et plus que de clubs disposant de moins de huit planeurs.



L'évolution du nombre de remorqueurs inscrits en « prévoyance » est spectaculaire. Nous avons plus de deux cents remorqueurs inscrits au début des années 2000. Bien entendu, la tendance est due à la montée en puissance des treuils et des ULM remorqueur dont vingt-quatre sont en service alors que six supplémentaires devraient rejoindre la flotte au cours du premier semestre 2014.



Rappel du fonctionnement

Si vous possédez un planeur dont la valeur est de 180 000 € maximum, alors en cas d'accident nous vous réglerons l'indemnité prévue en faisant jouer trois tranches :

1. La tranche la plus élevée, entre 60 000 € et 180 000 €, sera payée au club mais l'anepvv se fera rembourser par son « réassureur » ;
2. Pour ce qui concerne la tranche de 25 000 € coincée entre les deux autres tranches l'anepvv indemnise le club en prélevant le montant sur le compte de solidarité entre toutes les associations ;
3. Enfin pour les 35 000 € le paiement fait au club viendra en déduction du compte « accident » du club.

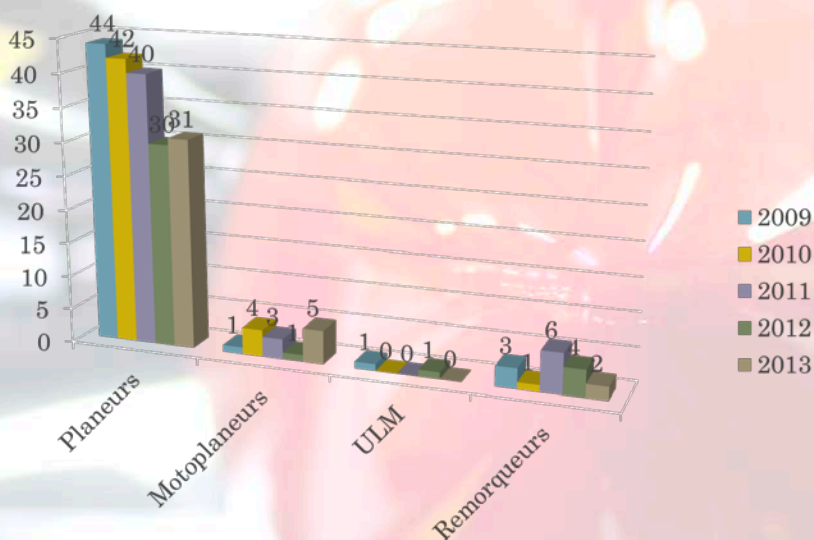
L'indemnisation des planeurs privés inscrits à l'anepvv par leur association passe toujours par le club. Un accident de privé impactant les comptes du club il convient de prévoir dans la convention une indemnisation du club si le privé ne poursuit pas son activité vol à voile car alors c'est la solidarité des membres du club qui paierai une partie de l'indemnité du privé.



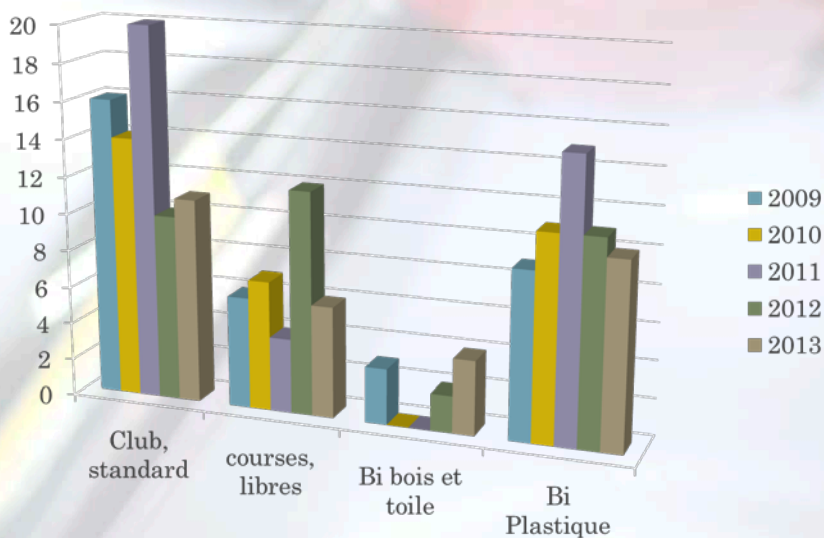
L'année 2013 a comptabilisé trente neuf accidents pour un montant d'inscription de 300 000 €.

Rappelons dans un premier temps que quelques déclarations d'accidents 2013 peuvent encore parvenir à l'ANEPVV.

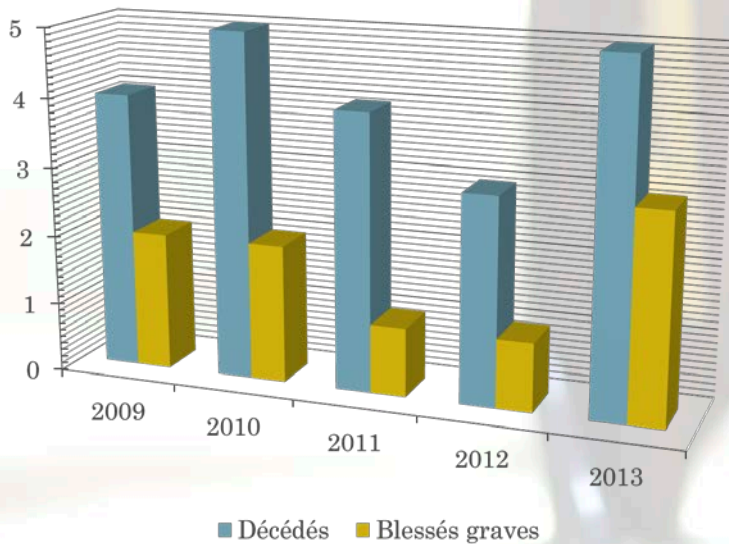
Rappelons également que les montants d'accidents comportent des montants d'inscription et représentent donc un maximum au niveau des versements qui seront effectués.



Nous constatons une baisse générale des accidents déclarés à l'anepvv. A l'intérieur de chaque catégorie, il se trouve des variations. Ainsi, les accidents de motoplaneur ont augmenté cette année mais ce sont les accidents remorqueurs qui sont en baisse.

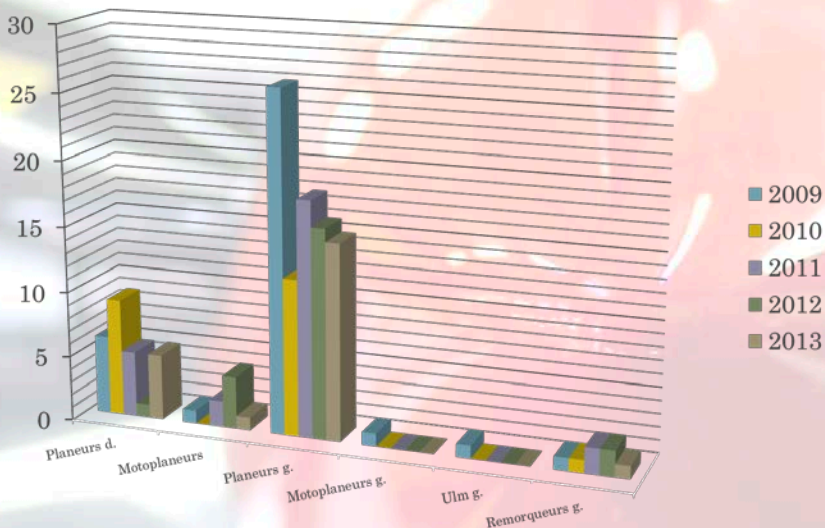


L'analyse des accidents de planeur par catégorie montre une petite augmentation des accidents chez les standards et chez les biplaces bois et toile alors que dans le même temps, les courses et libres ainsi que les biplaces plastiques avaient moins de problèmes.



La perte de camarades vélivoles est toujours dramatique et nous devons poursuivre nos efforts pour développer la sécurité en planeur.

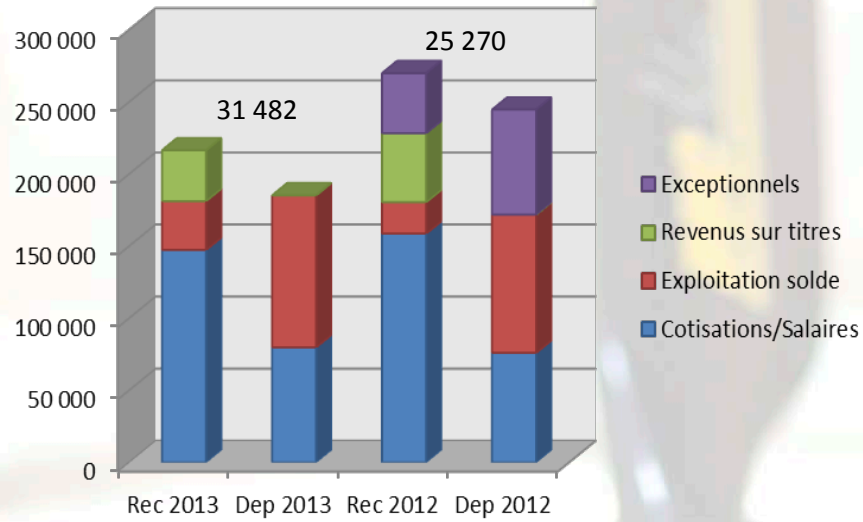
L'année 2013 nous a privés de l'amitié de quatre de nos pilotes



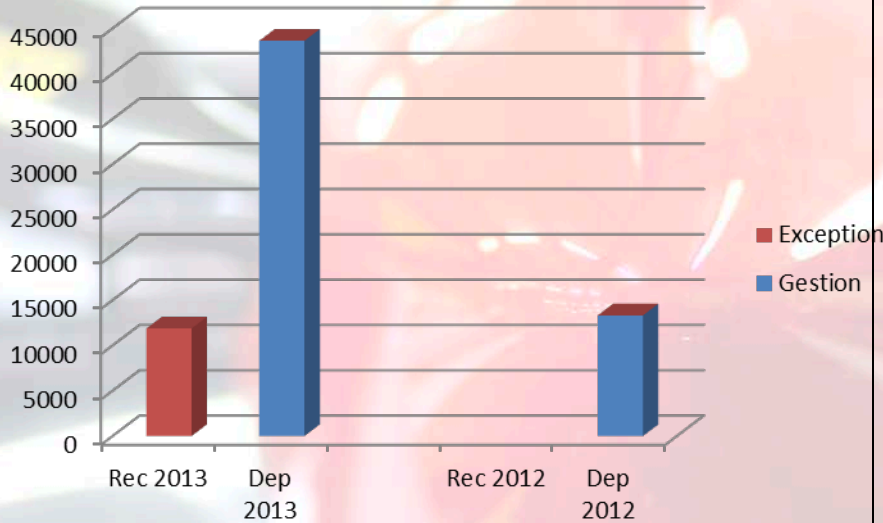
Ce graphique montre l'évolution depuis cinq ans des machines détruites ou accidentés gravement.



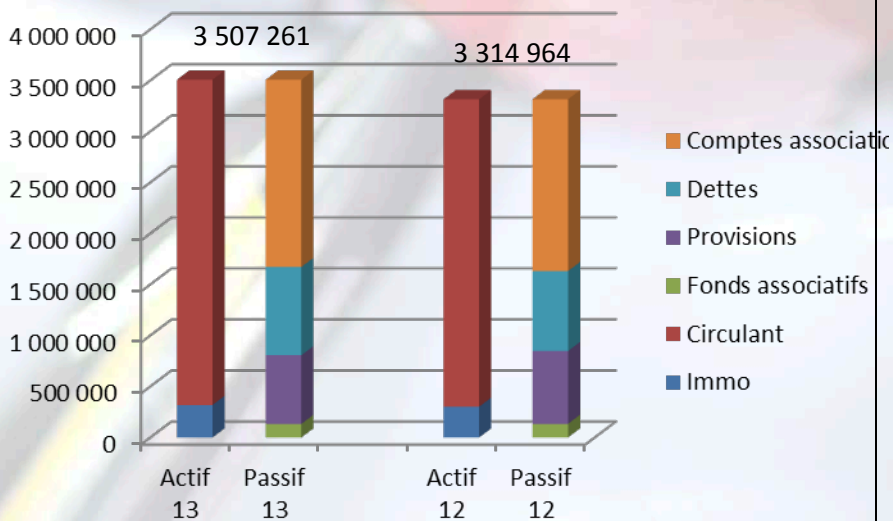
Après cette rapide présentation, le Président reprend la parole pour la donner à Bernard Guillemain, trésorier de l'association. Après une déclaration liminaire relative à la présentation des comptes, Bernard attaque le vif du sujet.



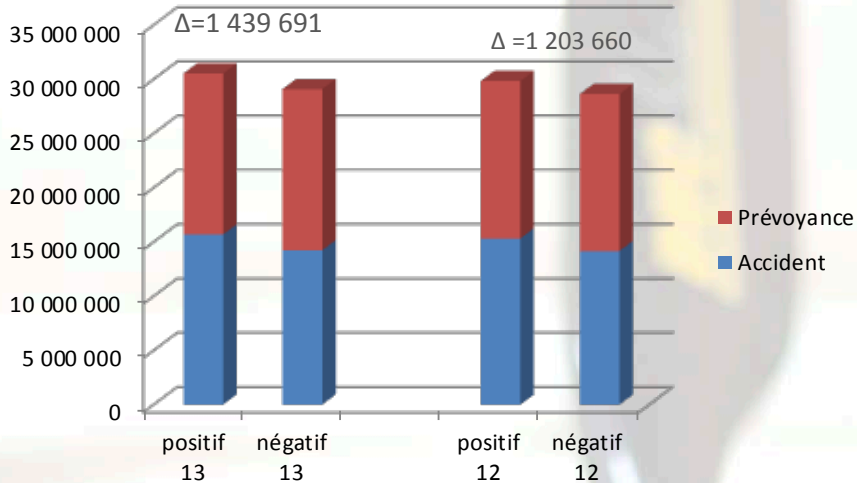
	Rec 2013	Dep 2013	Rec 2012	Dep 2012
Cotisations/Salaires	147 321	79 797	158 597	75 928
Exploitation solde	33 887	105 289	21 835	95 784
Revenus sur titres	35 195	17	47 845	9
Exceptionnels			41 636	72 922



	Rec 2013	Dep 2013	Rec 2012	Dep 2012
Gestion		43 628		13 318
Exceptionne	11 874	0		0

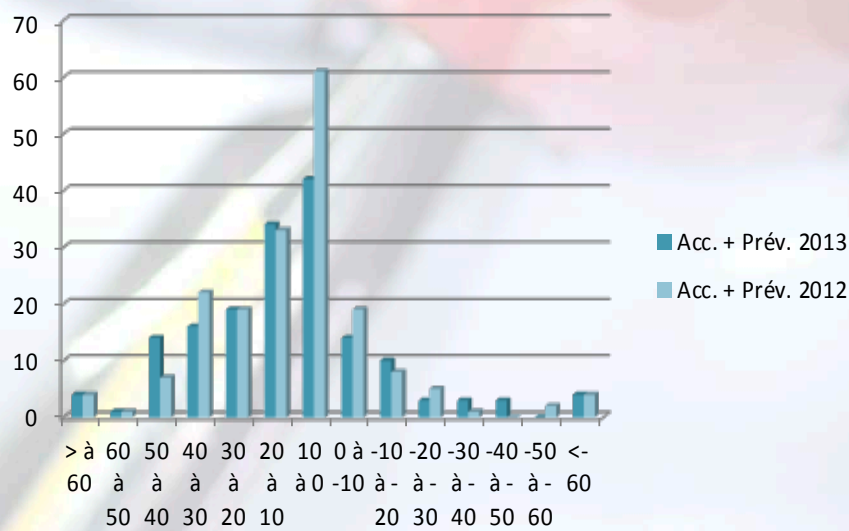
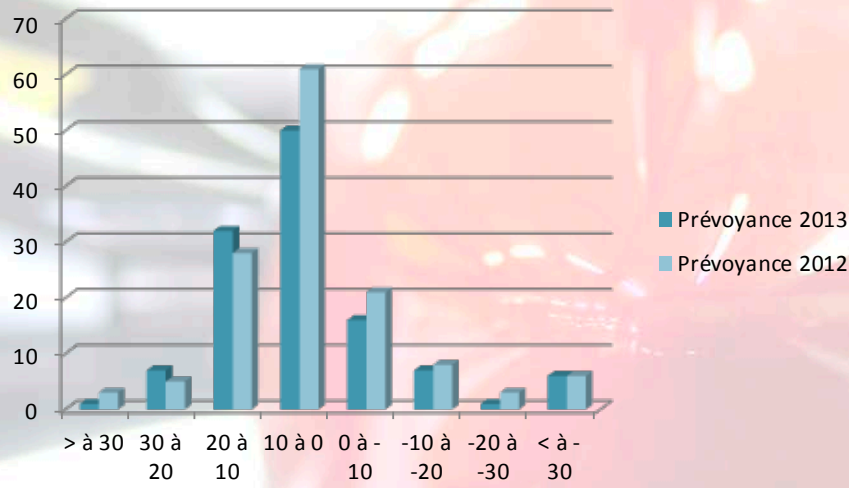
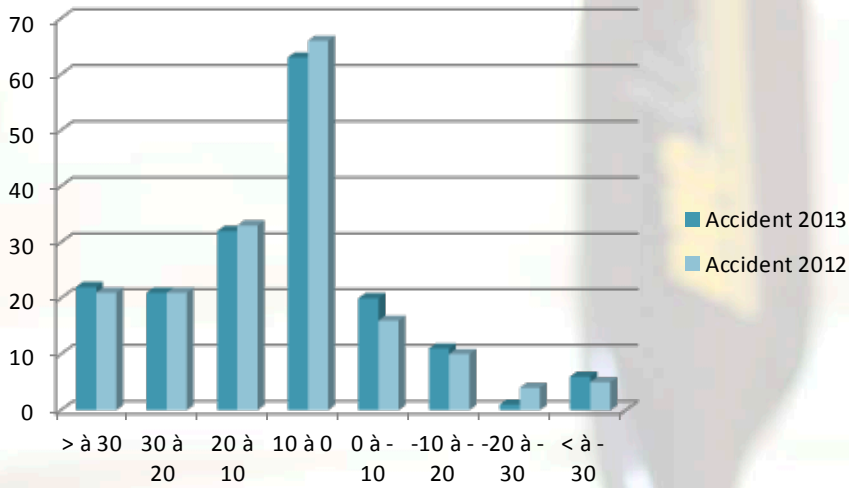


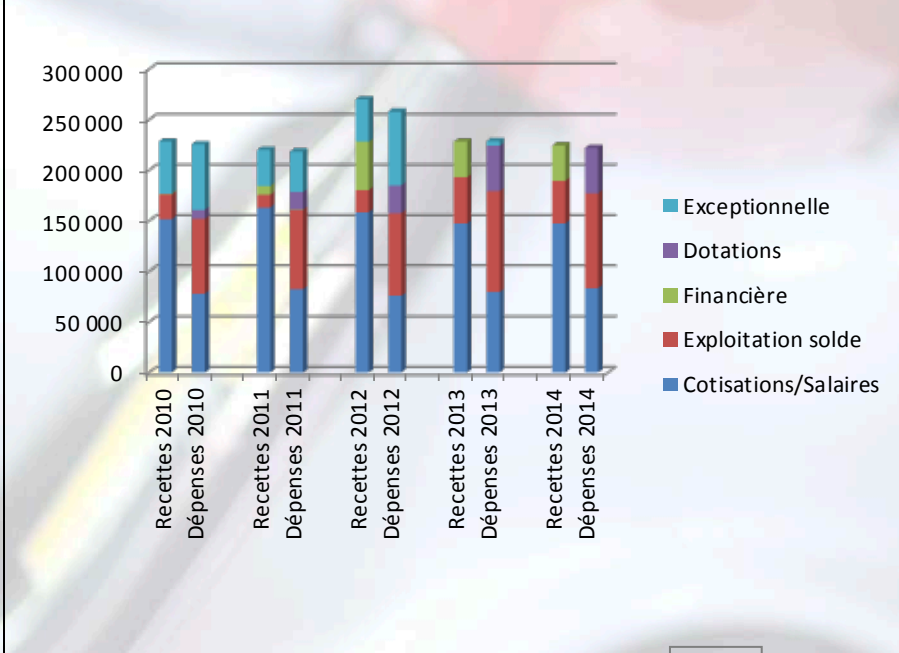
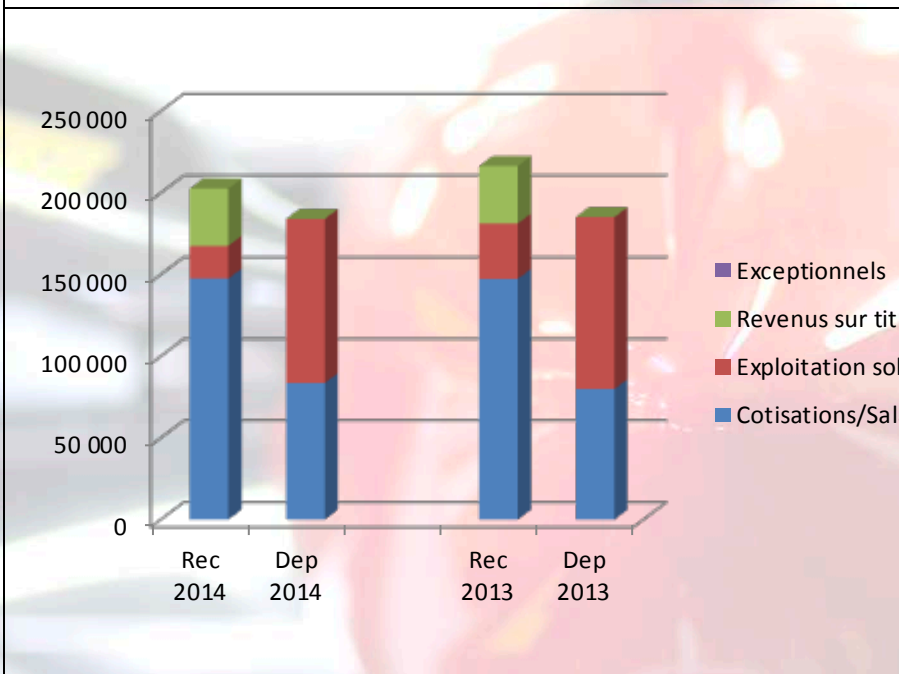
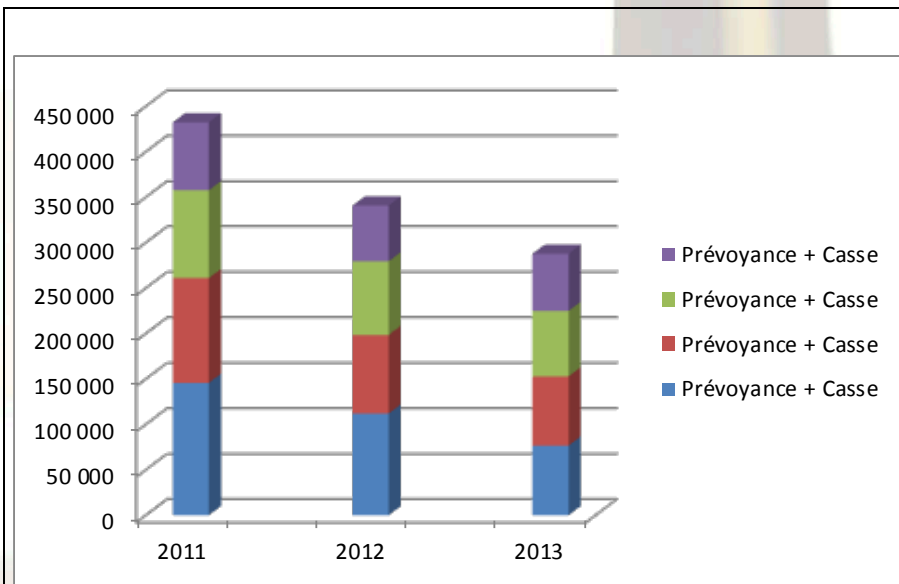
	Actif 13	Passif 13	Actif 12	Passif 12
Immo	318 839	301 492	318 839	301 492
Circulant	3 188 422	3 013 472	3 188 422	3 013 472
Fonds associatifs	132 986	133 000	132 986	133 000
Provisions	673 488	713 000	673 488	713 000
Dettes	865 346	783 000	865 346	783 000
Comptes associations	1 835 441	1 683 000	1 835 441	1 683 000



	positif 13	négatif 13	positif 12	négatif 12
Accident	15 678 481	14 222 828	15 317 281	14 161 869
Prévoyance	14 844 577	14 860 539	14 509 215	14 460 967

	Valeur comptable		Valeur en banque			
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Au 31/12/2013	MV	PV	Revenus /
				latentes		titres
508019 COMPTE A TERME 3 ANS	757 117,13	781 152,95	781 152,95			24 035,82
508020 LIVRET ASSOCIATION	711 934,43	521 875,00	521 875,00			9 940,57
508013 OPP. ET PROTEC 902	0	0	0			0
508021 LIVRET BLEU (C-M)	77 004,58	78 004,58	78 223,45			1 218,87
508022 BON PROGRESSIF (C-M)	123 500,00	473 500,00	473 500,00			0
50811 GESTION C	0	0	0			0
SNVB	1 469 051,56	1 303 027,95	1 303 027,95			33 976,39
CREDIT MUTUEL	200 504,58	551 723,45	551 723,45			1 218,87
LA POSTE	0	0	0			0
TOTAL	1 669 556,14	1 854 751,40	1 854 751,40			35 195,26





Déclaration du commissaire aux comptes

Bonjour à vous tous,
Lors de l'AG ANEPVV de 2013, vous m'avez élu « Vérificateur aux Comptes ».

Sachez que je n'ai été contactée pour la 1^{ère} fois que début Février par Angélique, la Comptable qui m'informait de l'envoi des documents comptables.

Bien que ceux-ci m'aient été envoyés au domicile de mes parents où je séjournais, je n'ai vraiment pu en prendre connaissance qu'après mon retour à mon domicile d'Aix.

Jean-Pierre PETIT avait déjà fait sa vérification, un projet de Rapport m'a été envoyé qui a dû être modifié, suite à une remarque de Jean-Pierre Petit concernant l'acquisition d'avertisseur de décrochage (on trouve aussi le libellé Kit Vrille) avec vente à un comité.

Cette acquisition avait été mise en Investissement au lieu de stock.

La rectification a été faite et entérinée avec modification du solde débiteur au 21 Février 2014.

Les Vérifications que j'ai effectuées se sont limitées à l'ensemble des écritures comptables sans rapprochement avec des Pièces comptables non fournies, et que je n'ai pas pu contrôler n'ayant pas eu le temps de me rendre au siège de l'ANEPVV à Paris.

Etat de fait à rectifier pour les années à venir si je suis réélue « Vérificateur aux Comptes ».

J'ai des remarques et des recommandations à effectuer qui ne remettent pas en cause le travail fait par Angélique la comptable, et je vous recommande de voter le QUITUS FINANCIER.

Ne pouvant tout examiner, je me suis attardée aux comptes suivants :

Les Stocks :

À la lecture des écritures comptables, la vente des 8 avertisseurs de décrochage ont été vendus à perte, ce qui n'apparaît pas dans l'inventaire, valorisé au prix d'achat.

Sachant que dans le mot du président, celui-ci s'engage à mettre au point un outil de gestion des stocks de pièces détachées. Je recommande fortement que cela passe par la réalisation d'un Inventaire précis des pièces dans les différents lieux de stockage, afin de pouvoir avoir une évaluation financière correcte.

Frais des Réunions, Déplacements des Dirigeants et AG 2013 :

R.A.S

Comptes Fournisseurs 401 :

6 comptes sont différents de ZERO.
SEFA 7 200 €, et SOMECASSUR 9 637,78 €, à recevoir soit 16 837,38 €
FFVV 40 170,66 €, RICOH 2,46 €, SOCATA 92,52 €, et Trésor Public 828,40 € à payer soit 41 094,04 €.
L'ANEPVV est redevable vis-à-vis de ces fournisseurs d'un solde de 24 256,66 €.

Comptes Clubs 4110 :

18 sont à découvert pour un montant de 53 787,64 € Mini : 0,50 € et Maxi : 20 913,73 €.

51 sont créditeurs pour un montant de 6 734,46 € Mini : 0,01 € et Maxi : 645,55 €

Soit un écart de recettes de 47 053,18 €.

Certains clubs ont déjà effectués des versements en Janvier 2014.

Je ne peux que recommander à l'ANEPVV de mettre en place des échéanciers de remboursement pour éponger les dettes excessives.

Comptes Aides 4111 :

18 restent redevables de 50 580,79 € pour des aides reçues en 2013.

Par contre, il faut ajouter 30 385 € de Locations Non Payées MCR : 8 645 € au titre de 2013 et Tours 21 640 € d'exercices antérieurs

Je ne peux que recommander à l'ANEPVV de mettre en place des échéanciers de remboursement pour éponger les dettes excessives et anciennes.

La situation comptable des Clubs débiteurs d'au moins 5K€, ainsi que des clubs d'appartenance des Dirigeants de l'ANEPVV :

J'ai demandé l'état de situation de 15 clubs sur les exercices 2011, 2012 et 2013.

Je ne peux que recommander à l'ANEPVV de mettre en place des échéanciers de remboursement pour éponger les dettes qui d'une année sur l'autre augmente ou ne diminue pas.

De plus, sauf erreur de ma part, il semblerait que certaines écritures comptables n'apparaissent pas dans le compte du club d'un membre dirigeant, entre autre la dette de location appareil¹.

J'espère ne pas vous avoir trop ennuyée avec tous ces commentaires et chiffres, et reste à la disposition des Dirigeants de l'ANEPVV et des Membres de Bureau des Clubs et Comités.

Si je suis reconduite comme vérificateur aux Comptes pour l'exercice 2014, je poursuivrais mon analyse, et je demanderais aux Dirigeants de l'ANEPVV de m'accueillir en cours d'année pour une meilleure collaboration au lieu d'attendre la fin de l'exercice.

Mesdames et Messieurs les Dirigeants de l'ANEPVV et des Clubs de la FFVV, je vous encourage à réfléchir vue les sommes en jeu à l'ANEPVV s'il ne serait pas souhaitable d'avoir un Commissaire aux Comptes², c'est-à-dire un Professionnel du métier en lieu et place de bénévoles, c'est-à-dire des amateurs peut être pas toujours bien éclairés.

Je vous souhaite une bonne soirée à tous.

¹ Après vérification, cette dette apparait bien dans le compte club

² Le Conseil réfléchi à se faire aider par un expert comptable.

Le rapport moral du Président

Une nouvelle saison est passée et comme d'habitude l'ANEPVV a joué son rôle auprès de tous les clubs dont l'activité a été pénalisée par une casse ou l'indisponibilité d'un matériel. Trente-neuf dossiers de casse ou d'incident ont été traités, 4 machines ont été réformées.

L'indispensable solidarité

Le fonctionnement de l'ANEPVV est, vous le savez, basé sur la solidarité et celle-ci fonctionne pour ces clubs dont un ASK13 a été détruit, pour ces remorqueurs dont il faut changer le moteur qu'ils soient à bout de potentiel ou avec des problèmes de corrosions. Solidarité encore avec ce club qui a perdu un hangar deux remorqueurs, une poignée de remorques, du fait du passage d'une tomade en pleine saison. Si dans ce cas l'ANEPVV n'est pas intervenu directement, nous avons admis le paiement en retard des cotisations dues dans l'attente du règlement du sinistre par les assurances. D'ailleurs nous avons toujours été compréhensifs avec les clubs, avec tous les clubs qui nous préviennent avoir une difficulté ponctuelle de trésorerie. Nous sommes entre clubs et je ne pense pas souhaitable que nous nous comportions en banquier vis-à-vis de client, ce qui n'exclut pas la rigueur indispensable à la bonne gestion des fonds que vous nous confiez.

L'amélioration du fonctionnement

Votre conseil cherche à améliorer le fonctionnement de l'ANEPVV, cette année plusieurs décisions importantes ont été prises :

La première concerne la mutualisation des comptes des comités régionaux ou départementaux. Vous le savez au sein de l'ANEPVV le premier niveau de solidarité est au sein même du club pour la cotisation de base de 0 à 35 000 €. C'est ce qui posait problème pour les comités qui n'inscrivaient qu'une machine. Pour que le système ANEPVV perdure il faut qu'il y ait poursuite de

l'activité, avec des machines de remplacement qui génèrent de nouvelles cotisations. La mutualisation des comptes des comités régionaux permettra une plus grande souplesse en générant de plus, des baisses de cotisations.

Les cotisations

Cette année encore le comité directeur a décidé d'appeler les cotisations de « base » et de « fonds de réserve » à hauteur de 95 %. C'est un petit coup de pouce que la situation financière saine de l'ANEPVV nous permet de faire et nous ferons tout pour continuer dans cette voie.

Nous initions également une modification des cotisations "prévoyance" concernant les moteurs. Nous sortons de l'époque du monopole Lycoming pour lesquels nous avons une bonne visibilité du coût des révisions. Pour 2014 nous sommes contraint de porter le coût des révisions à 20 000 €, rappelons que ce coût inclut l'éventuel changement des carter et vilebrequin.

Les révisions moteur

Notre prestataire historique, l'ENAC Castelnaudary nous propose une nouvelle convention à des tarifs déraisonnables vis-à-vis de la concurrence. Nous avons anticipé cet état de fait en cherchant d'autres fournisseurs, en Angleterre où les tarifs sont intéressants, mais où le service est plus que médiocre. Une autre piste en Italie semble donner satisfaction au club de Fayence qui en a fait l'expérience pour deux moteurs : un 235 et pour un 180 CV ;

Nous avons également une bonne connaissance des moteurs sur une base Volkswagen, avec un coût de révision relativement accessible, mais pour un potentiel limité.

Pour ce qui est des ROTAX, l'expérience des révisions des 914 montre un coût de révision astronomique, ce qui nous fait le mettre au niveau des LYCOMING.

Pour les 912, nous n'avons pas assez de recul pour l'utilisation de ces moteurs en remorquage, nous adapterons les cotisations demandées aux coûts que nous constaterons, mais nous avons préféré être prudents en la matière.

Des études

Par ailleurs, nous étudions de nouvelles modalités pour la prise en charge éventuelle, sur vos comptes « accident », de grosses réparations sur les planeurs que cela soit pour des regelcoatings ou des visites périodiques de prolongation de potentiel. En effet le système actuel de cotisation nominative pour une machine n'est pas satisfaisant et est trop lourd à gérer. Nous vous tiendrons au courant de nos travaux.

Remerciements

Je profite de l'occasion pour dire un grand merci à notre comité directeur pour le travail accompli, je voudrais en particulier saluer Bernard GUILLEMIN qui a décidé pour des raisons professionnelles de rendre son tablier. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec lui et je l'en remercie.

Conclusions

Pour ma part je termine ma septième année de présidence et je dois vous avouer que je ne souhaite pas être président à vie. Mais je suis toujours surpris du peu de candidats aux postes de responsabilité de l'ANEPVV. Il n'est pas trop tard pour faire acte de candidature, je vous assure que le travail est passionnant, le contact avec les clubs est toujours enrichissant pour peu que l'on n'ait pas d'apriori, on apprend très vite que chaque club est un cas particulier, avec son histoire, un environnement et bien sûr ses représentants.

On s'abrite trop souvent derrière des chiffres, mais ce, qui avant tout, fait la richesse des associations ce sont leurs membres, en nombre, en qualité, en énergie...

N'oublions pas non plus que tous ensemble nous sommes plus forts, alors de grâce évitons d'opposer les clubs entre eux, personne n'a à y gagner et le mouvement vol à voile a tout à y perdre.

Je terminerais en remerciant notre personnel pour son dévouement, même si Angélique va nous quitter pour quelques mois le temps de mettre au monde un futur vélivole.

Résultat des votes

a. Les rapports

RAPPORT MORAL		Exprimés	Base 75 Clubs	Exprimés	Base 199 voix
BLANC	4%	3	4,00%	10	5,03%
POUR	80%	60	80,00%	156	78,39%
CONTRE	16%	12	16,00%	33	16,58%

RAPPORT D'ACTIVITE		Exprimés	Base 75 Clubs	Exprimés	Base 199 voix
BLANC	5,33%	4	5,33%	10	5,03%
POUR	85,33%	64	85,33%	169	84,92%
CONTRE	9,33%	7	9,33%	20	10,05%

RAPPORT FINANCIER		Exprimés	Base 75 Clubs	Exprimés	Base 199 voix
BLANC	17,57%	13	17,33%	31	15,66%
POUR	63,51%	47	62,67%	128	64,65%
CONTRE	18,92%	14	18,67%	39	19,70%

b. Les hommes

i. Les vérificateurs aux comptes

Vérificateurs aux comptes		Exprimés	Base 75 Clubs	Exprimés	Base 199 voix
BLANC	3,88%	5	6,67%	17	8,59%
Claude BOURASSEAU	48,84%	63	84,00%	168	84,85%
Philippe ARFEUILLE	47,29%	61	81,33%	158	79,80%

ii. Les administrateurs

Quatre postes étaient à pourvoir. Cinq candidats se sont faits connaître soit avant l'assemblée générale, soit pendant la réunion. Les résultats sont :

Election administrateurs		Exprimés	Base 75 Clubs	Exprimés	Base 199 voix
BLANC	0,38%	1	1,33%		
Christian BON	18,94%	50	66,67%	144	72,36%
Hubert DELCROIX	20,83%	55	73,33%	141	70,85%
Daniel PERCIAUX	19,70%	52	69,33%	142	71,36%
Gérard COUTELIER	21,59%	57	76,00%	154	77,39%
Eric LAFONT	18,56%	49	65,33%	127	63,82%

Sont élus ou réélus : Christian BON, Hubert DELCROIX, Daniel PERCIAUX et Gérard COUTELIER.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare l'assemblée générale close vers 19h30 et invite les participants à partager l'apéritif et le repas qui suivent l'assemblée.